

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL LOCAL AVIS DE LA COMMISSION SPORT

MAI 2015 – JANVIER 2016

Orientations validées lors de la séance plénière du 13
janvier 2016

A l'initiative de M. le Maire, Joseph CARLES, 1^{er} adjoint et Françoise FOLI, adjointe déléguée au sport, la commission SPORT a été créée lors de la séance d'installation du CESEL le 3 décembre 2014.

Quinze membres du CESEL se sont portés volontaires pour faire partie de cette commission : Mady BASTIEN CANDOTTI ; Jean-Louis BORNES ; Edith CANAL ; Chantal CANUT ; Edith DEGREDEL ; Gérard GABARRE ; Philippe LAKHDAR ; Line MALRIC ; Michel PELI ; Guillaume PEREZ ; Jean-Christophe PINEL ; Patrick ROSA ; Lysiane SCHNEIDER ; Marie-José VILA ;

Mise en sommeil de janvier à mai 2015, la commission n'a véritablement commencé ses travaux qu'à partir de mai 2015 pour plusieurs raisons.

Courant 2014, la municipalité a souhaité dresser un état des lieux de la politique et de l'offre sportive sur le territoire. Cette étude a été menée par un cabinet extérieur. Les résultats de ce diagnostic ont été présentés aux présidents d'associations sportives dans le cadre des Assises du Sport, organisées entre janvier et mars 2015. Cette démarche a été poursuivie par l'organisation de trois ateliers pour faire émerger et recueillir les avis des présidents de clubs sur :

- l'optimisation des relations entre la ville et les clubs
- l'amélioration de l'utilisation des équipements
- le rôle des clubs dans la mise en œuvre de la politique éducative.

Les membres de la commission SPORT ont été invités à participer à ces ateliers ainsi qu'à leur restitution à l'Auditorium de l'Hôtel de Ville le 21 mars 2015.

Ces temps d'échange ont permis à la municipalité de contribuer à la définition d'un plan d'actions sur le mandat, répondant aux attentes des présidents de clubs.

La commission SPORT a été relancée après les Assises du Sport le 18 mai 2015. Françoise FOLI, adjointe déléguée au sport, a présenté la politique sportive, la démarche

engagée avec les Assises du Sport, le plan d'actions sur le mandat, et la feuille de route de la commission, portant sur quatre sujets du plan d'actions.

1. Construction et exploitation des équipements sportifs

L'avis du CESEL a été demandé sur la mise en place d'une charte d'utilisation des équipements, qui précise les conditions de leur utilisation dans le cadre de l'Agenda 21 et du nouveau contexte budgétaire.

2. Animations sportives et communication

Il a été demandé à la commission de mener une réflexion sur l'organisation de la communication de l'offre sportive sur la Ville via le site web, dans l'objectif de favoriser une meilleure lisibilité de l'offre des clubs. Des propositions d'amélioration de la communication existante sont attendues.

3. Organisation des échanges entre les clubs

Il a été demandé de réfléchir sur la création et la configuration d'une instance transversale à tous les clubs, du type « conférence annuelle des Présidents » pour que ces derniers puissent échanger sur les bonnes pratiques, dans l'objectif de renforcer la construction d'un réseau pérenne d'échanges..

4. Soutien aux clubs

Il a été demandé à la commission de donner un avis sur les principes d'appréciation de la qualité des appels à projet relatifs à la thématique générale du mandat : le développement durable.

METHODOLOGIE

La commission s'est réunie à treize reprises. Gérard GABARRE a été élu président de la commission le 18 mai 2015. Onze réunions ont ensuite été organisées : le 3 juin ; le 16 juin ; le 25 juin ; le 2 juillet ; le 3 septembre ; le 17 septembre ; le 1 octobre ; le 5 novembre, le 19 novembre ; le 3 décembre et le 17 décembre. Les membres de la commission ont pu échanger librement leur point de vue dans le cadre de ces réunions. Ce rapport est le fruit de leur réflexion.

La commission a fait approuver les orientations de ce rapport lors de la séance plénière du CESEL le 13 janvier 2016.

CHAPITRE 1 : BLAGNAC, VILLE SPORTIVE

UNE POLITIQUE AMBITIEUSE ET UNE OFFRE ASSOCIATIVE IMPORTANTE

UNE OFFRE ASSOCIATIVE IMPORTANTE ET DYNAMIQUE

Parmi les 164 associations blagnacaises, 57 offrent la possibilité de faire du sport. De nombreuses activités sont proposées, de la plongée sous-marine, au rugby, en passant par le patin à glace. En 2014, la fourchette des subventions attribuées varie de 1100 euros pour le club des Vétérans Sports Loisirs du Blagnac Football Club à 415 384 euros pour le BSCR (sont inclus dans ce montant les coûts liés à la mise à disposition de personnel)

DES EQUIPEMENTS EN NOMBRE ET DE QUALITE

A Blagnac, le sport compte et il est un axe fort de la politique municipale, comme en témoignent les nombreux équipements sportifs de qualité.

Blagnac compte ainsi dans son patrimoine, près de soixante équipements sportifs aussi divers que variés, répartis pour la plupart sur six Complexes Sportifs et une Base de Loisirs :

- Complexe Sportif du Ramier (12 équipements) :
 - Piscine du Ramier : 3 bassins extérieurs (dont un bassin olympique), 1 bassin couvert, ouvert toute l'année
 - Stade Ernest Argelès (4000 places assises)
 - Stade d'entraînement du Ramier (2 terrains)
 - Salle de musculation
 - Salle polyvalente
 - Boulodromes couvert et extérieur
 - Salle de Billard

- Complexe Sportif des Barradels (7 équipements) :
 - Patinoire Jacques Raynaud
 - Bassin d'apprentissage à la natation
 - Boulodromes couvert et extérieur
 - Gymnase René Cassin
 - Stade d'entraînement des Barradels (1 terrain synthétique, 1 stabilisé)

- Complexe Sportif du Ritouret (7 équipements) :
 - Halle de tennis couverte (4 terrains en terre battue) et 7 courts de tennis extérieur
 - Gymnase Henri Guillaumet
 - Dojo Henri Guillaumet
 - Plateau d'évolution EPS (hand / basket)
 - Stade d'entraînement du Ritouret (1 terrain)
 - Lac de pêche

- Complexe Sportif du Grand Noble (5 équipements) :
 - Gymnase Jean Mermoz
 - Stade d'entraînement du Grand Noble
 - Piste d'athlétisme (330 m)
 - Plateau d'évolution EPS (hand / basket)
 - City Park

- Complexe Sportif de Naudin (10 équipements) :
 - Salle spécialisée de gymnastique
 - Salle spécialisée de tir à l'arc
 - Salle d'Arts Martiaux
 - Salle de spécialisée de tir à air comprimé
 - Salle de Boxe
 - Salle de tennis de table
 - Trinquet
 - 3 courts de Paddel (2 couverts)
 - 1 fronton (place libre)
 - 1 aire extérieure de tir à l'arc (Pas de tir de 20 à 100m)

- Complexe Sportif Andromède (6 équipements):
 - Stade de football Louis Héraud (500 places assises)
 - Stade d'athlétisme Stéphane DIAGANA
 - Centre d'entraînement : 4 terrains (1 de rugby – 3 de football dont 1 synthétique)

- Base de loisirs des Quinze Sols (6 équipements) :
 - Stand de tir Extérieur
 - Fosses de Ball Trap
 - Terrain de 4x4
 - Piste d'aéromodélisme
 - Piste de Bicross
 - Lac de pêche

- Quatre équipements viennent compléter cette liste :
 - Gymnase et mur d'escalade Louis Weidknnnet
 - Gymnase Aérogare
 - Gymnase Les Près
 - Gymnase Jean Moulin
 - Gymnase et dojo Andromède

Equipements récents et en cours de construction :

- Gymnase et Dojo ANDROMEDE: Livraison Septembre 2015 – Coût travaux: 4,5 M€ H.T

- Mur d'escalade WEIDKNNET: Livraison Avril 2016 – Coût travaux: 236 K€ H.T

Plusieurs équipements ont fait ou vont faire l'objet d'une réhabilitation récente :

- Salles spécifiques de NAUDIN : Livraison fin 1er semestre 2017 – Coût travaux: 5,8 M€ H.T
- Réaménagement Tennis du RITOURET : Livraison septembre 2015 – Coût travaux: 800 K€ H.T

Par ailleurs, 2 études ont été lancées en 2015 :

- Réhabilitation piscine des Ramiers : transformation du bassin olympique en bassin nordique
- Réhabilitation fonctionnelle de la patinoire

LES AXES DE DEVELOPPEMENT SUR LE MANDAT 2014-2020

Quatre axes politiques structurent l'action de la municipalité en matière sportive :

- Renforcer l'accessibilité des Blagnacais aux pratiques physiques et sportives
- Faire du sport un enjeu d'éducation, de santé - bien-être et de cohésion sociale
- Coordonner l'offre sportive sur la ville et accompagner les clubs dans leurs projets éducatifs et sportifs
- Offrir une qualité de service dans les équipements et aménagements sportifs

Ces axes se concrétisent par la mise en place d'un plan d'actions sur le mandat, structuré autour de quatre domaines :

- Construction et exploitation des équipements sportifs
- Animations sportives et communication
- Organisation de la communication et des échanges entre les clubs
- Soutien aux clubs

Pour chaque domaine d'action, plusieurs objectifs ont été définis par la municipalité :

Construction et exploitation des équipements sportifs :

- Communication du PPI (plan pluriannuel d'investissement) des équipements sportifs
- Mise en place d'une charte d'utilisation des équipements
- Actualisation des conventions de mise à disposition exclusives des équipements sportifs (2016/2017)
- Mise en place d'un plan de formation des agents (2016 /2017)

Animations sportives et communication :

- Organisation de la communication de l'offre sportive sur la ville
- Définition de l'offre sportive dans le Projet Educatif du Territoire (en lien direct avec le groupe projet « PEDT », qui définira l'organisation de la journée scolaire et les temps qui seront affectés à la mise en œuvre du projet éducatif

Organisation de la communication et des échanges entre les clubs :

- Définition d'une politique d'accueil des évènements (réflexion interservices)
- Création d'une instance transversale à tous les clubs (mise en réseau des bonnes pratiques une fois par an)

Soutien aux clubs : Réflexion pour la mise en place d'un mécénat culturel-sportif et redéfinition des modalités de soutien aux clubs.

CHAPITRE 2 : ANALYSE ET PROPOSITIONS

LA CHARTE D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

CONTEXTE

Il a été demandé en premier lieu à la commission d'être force de propositions sur le projet de charte des équipements sportifs.

Le projet de charte, présenté par Françoise FOLI le 18/05, a suscité rapidement l'adhésion des membres de la commission. Si cette charte est amenée à évoluer au cours du mandat, la première version identifiera les éléments incontournables.

L'objectif de la municipalité était de présenter le projet de charte aux présidents de clubs lors du Forum des Associations qui s'est tenu le 1^{er} weekend de septembre, ce qui fût chose faite lors de la conférence des présidents.

En parallèle du travail de la commission, les services municipaux ont travaillé sur ce projet avec certains présidents de clubs associés à son élaboration.

C'est pourquoi, étant donné les délais restreints, la commission s'est immédiatement emparée de ce sujet afin de pouvoir remettre ses recommandations avant début juillet.

La commission s'est réunie à ce sujet le 3 juin, le 16 juin et 25 juin. Plusieurs sujets ont été débattus : les cibles, la forme, les objectifs, les thèmes, la signature et la communication de cette charte.

La commission a également étudié certaines chartes existantes au sein de plusieurs collectivités :

- Bourg-en-Bresse : charte du Sport – Utilisation des installations sportives municipales
- Aulnay-Sous-Bois : charte locale du Sport
- Brest : charte des Sports de salle et de plein air
- Villetaneuse : charte morale de bonne utilisation des équipements sportifs municipaux

La charte de Brest a retenu l'attention des membres de la commission (enjeux, objectifs et problématiques similaires.)

ETAT DES LIEUX

A ce jour, la commission constate qu'il existe trois documents chargés de contractualiser les relations entre les clubs et la Municipalité :

- La convention de mise à disposition d'installations sportives annuelle

- Le règlement intérieur relatif à l'utilisation des installations sportives de la ville de Blagnac
- La convention de publicité

Ces documents cadrent juridiquement la mise à disposition des équipements publics aux associations. Pour autant, il s'agit de documents administratifs qui ne sont en aucun cas des outils de communication. Ils n'ont pas pour objectif de formaliser de façon détaillée et exhaustive les engagements, les droits et les devoirs de chacun.

La forme

La commission recommande que ce document soit un véritable outil de communication à caractère pédagogique. Dans un objectif de clarté et de bonne lisibilité, la charte devrait être synthétique. Une page introductive pourrait éventuellement reprendre les idées forces.

Les cibles

Les cibles devraient être à la fois les associations, les clubs sportifs et leurs dirigeants mais également leurs adhérents ainsi que les utilisateurs pratiquants hors club. Il semble important que les messages portés par la charte puissent s'adresser à toutes ces cibles.

Les objectifs

La commission envisage cette charte comme étant une « charte de bonne conduite », qui formalise les engagements réciproques de la Ville et des associations. La charte doit pouvoir faire l'inventaire des droits et des devoirs de chacun. Il s'agit d'un contrat engageant la Municipalité, les associations et tous les utilisateurs, dans le respect des principes de l'Agenda 21 et du développement durable.

Les thèmes

En préambule, la commission souligne l'importance de rappeler l'esprit sportif et les valeurs du sport. La commission suggère également que les axes de la politique sportive défendus par la municipalité figurent dans cette charte.

Ensuite, les droits et les devoirs pourraient concerner plusieurs thèmes. Voici quelques exemples :

- La sécurité des équipements sportifs

La ville s'engage à : présenter aux usagers les dispositifs de secours.

Les usagers s'engagent à : respecter les conditions d'utilisation du matériel.

- La mise à disposition et l'utilisation des installations et du matériel

La ville s'engage à : présenter le calendrier aux utilisateurs lors d'une réunion « remise des clés »

Les usagers s'engagent à prévenir de la non utilisation ponctuelle d'un créneau horaire dans un délai suffisant.

- La concertation sur les projets de construction ou de réhabilitation

La ville s'engage à recueillir les besoins exprimés lors de l'étude préalable du projet.

Les usagers s'engagent à désigner un responsable du suivi du projet.

- La communication entre la Municipalité et les utilisateurs

La ville s'engage à réaliser une réunion annuelle sur chaque groupe d'installations pour faire un bilan de la saison écoulée et collecter les remarques et suggestions.

Les usagers s'engagent à se faire représenter à la réunion annuelle de leur groupe d'installation.

Par ailleurs, la commission propose que figure en annexe une rubrique « pratique ».

Exemples :

- Vos demandes : à qui s'adresser ?
- Les structures et leurs interlocuteurs : Qui contacter ?

La signature

La commission recommande que cette charte soit co-signée par la Municipalité et les associations concernées. La double signature permettrait d'officialiser et d'engager la responsabilité des deux parties.

Affichage et communication

La commission préconise également que les dirigeants de clubs s'engagent à communiquer sur cette charte auprès de leurs adhérents.

Il est par ailleurs recommandé que cette charte fasse l'objet d'un affichage sur tous les bâtiments sportifs, de façon à ce qu'elle puisse être lue et utilisée (notamment la rubrique pratique) par les utilisateurs.

La commission préconise également la mise en ligne de la charte sur le site internet de la Ville.

CONCLUSION

Eu égard aux délais impartis, la commission n'a pas été en mesure de traiter ce sujet de façon exhaustive. Elle a toutefois souhaité, par la présente note, remettre ses recommandations sur les thématiques qui lui paraissaient incontournables. Ces éléments ont été présentés par Gérard GABARRE aux élus concernés courant juillet. Le projet de charte finalisé par les services municipaux a été présenté aux présidents de clubs lors de la conférence des Présidents dans le cadre du Forum des Associations début septembre.

LA COMMUNICATION DE L'OFFRE SPORTIVE

CONTEXTE

Il a été demandé en deuxième lieu à la commission d'être force de propositions **sur la communication de l'offre sportive sur la ville, l'objectif étant de favoriser une meilleure lisibilité de l'offre pour les associations.**

En effet, lors des Assises, les représentants des clubs et associations ont souligné unanimement un déficit de lisibilité de l'offre sportive sur le territoire blagnacais.

La commission a souhaité se positionner sur ce sujet. Avant de proposer une série de recommandations, la commission s'est tout d'abord positionnée sur l'offre existante (avantages/inconvénients) et s'est attachée à aller naviguer sur les sites internet d'autres communes afin de repérer des initiatives locales susceptibles d'être adaptées au contexte Blagnacais.

ETAT DES LIEUX

En premier lieu, la commission s'est attachée à analyser la communication existante en matière d'offre sportive sur le site institutionnel de la Ville.

La forme

Le nouveau site internet a été mis en ligne début septembre. Si l'ancienne vitrine de la Ville manquait de dynamisme, de clarté et d'ergonomie, ce nouveau site, complètement revisité et modernisé, et désormais plus lisible, invite d'avantage les internautes à aller chercher l'information.

Le fond

Le contenu de l'onglet SPORT est resté identique, à l'exception de la page « EQUIPEMENTS SPORTIFS EN LIBRE ACCES » qui ne liste plus l'ensemble des équipements sportifs du territoire.



Offre municipale :

L'onglet « OFFRE MUNICIPALE » liste de façon très succincte les activités proposées et organisées par la Mairie en matière sportive par catégorie générationnelle : pour les jeunes,

pour les adultes, pour les familles. L'adresse, le contact et les horaires de la Direction des Sports sont mentionnés.

Si les informations essentielles sont données de façon très synthétique, l'internaute n'est pas en mesure de saisir la politique sportive ni les objectifs de la municipalité.

Clubs sportifs :

Cet onglet renvoie sur l'annuaire des associations sportives et non sportives (toutes les associations sont confondues) Afin d'obtenir uniquement la liste des associations sportives, l'internaute est obligé de décocher tous les items pour ne garder que celui qui concerne les associations sportives : sport et loisir.




Annuaire des associations

Faites votre sélection :

<input checked="" type="checkbox"/> Anciens combattants	<input checked="" type="checkbox"/> Animations	<input checked="" type="checkbox"/> Culture et loisirs
<input checked="" type="checkbox"/> Divers	<input checked="" type="checkbox"/> Environnement	<input checked="" type="checkbox"/> Jeunesse et éducation
<input checked="" type="checkbox"/> Protection des animaux	<input checked="" type="checkbox"/> Relations économiques et commerciales	<input checked="" type="checkbox"/> Relations internationales
<input checked="" type="checkbox"/> Sport et loisir		<input checked="" type="checkbox"/> Social et santé

[Afficher les résultats](#)

La liste des associations apparaît ensuite par ordre alphabétique (6 pages). Le moteur de recherche (en haut à droite du site) permet néanmoins d'aller directement sur l'association sportive souhaitée en indiquant le mot clé (ou l'activité sportive.) mais celui-ci n'est pas mis en avant sur la page de l'annuaire.

 [Contact](#) | [Extranet](#)  

Le fait de devoir décocher toutes les cases sauf « sport et loisir » pour n'obtenir que la liste des associations sportives apparaît contradictoire avec le fait que cette page s'intitule, sur le sommaire de l'onglet SPORT, CLUBS SPORTIFS. De plus, cette manipulation représente une perte de temps, certes faible, pour l'internaute. Elle ne favorise pas la lisibilité du site internet.

Pour chaque association, les éléments essentiels sont mentionnés : contact, adresse physique, site et adresse internet le cas échéant, numéro de téléphone et nom du Président. Très synthétique, le site fait mention des informations indispensables. Toutefois, il est regretté que les activités, les créneaux et les tarifs proposés par les associations ne

soient pas indiqués, contrairement au livret édité chaque année et envoyé avec le Forum du mois de septembre : « Les associations de Blagnac font leur rentrée ! ».

La commission reste toutefois très favorable à l'édition de ce livret, fort utile pour les habitants.

Centres privés :

Cet onglet liste l'ensemble de l'offre privée présente sur la commune, avec, pour chacune d'entre elles, l'adresse, le numéro de téléphone, et le cas échéant le site internet dédié.

La commission s'interroge sur la pertinence et la raison de la mise en ligne de ces informations. En effet, elles pourraient s'apparenter à de la publicité pour des entreprises privées. Par ailleurs, le nouveau guide officiel de Blagnac ne comprend plus l'annuaire des entreprises et des commerces blagnacais. Si cette décision municipale a pu être décriée par certains, elle a toutefois le mérite de ne plus favoriser les entreprises listées au détriment de celles n'y figurant pas. Dans cette logique, pourquoi maintenir alors la liste des centres privés ? Au regard de la commission, le rôle de la Mairie n'est pas de faire de la publicité pour ces entreprises.

Portail sport :

Cet onglet renvoie vers le portail sports qui permet aux familles d'acheter, via leur compte carte blanche, des tickets/entrées pour la piscine, le bassin d'apprentissage, le paddle, le trinquet, le tennis et la patinoire. La commission se félicite de la possibilité donnée aux usagers d'utiliser ce service dématérialisé.

Patinoire :

L'onglet patinoire renvoie vers un site dédié, réservé à l'offre de cette infrastructure. La commission n'a pas souhaité se positionner sur la communication du site internet de cet équipement.

Piscines :

Seule l'adresse et le numéro de téléphone de la piscine figurent sur la page dédiée. Aucune information concernant les heures d'ouverture et les tarifs ne figure.

Equipements Sportifs en libre accès :

Cette page liste les équipements ouverts au public en libre accès : boulodromes, fronton de Naudin, terrains sportifs de Mermoz, aire de fitness, city Park.

La précédente version du site internet incluait l'annuaire des équipements sportifs blagnacais. Cet annuaire listait l'ensemble des équipements sportifs présents sur le territoire avec pour chaque infrastructure : l'adresse ; une carte de Blagnac indiquant la localisation, la liste des infrastructures et des activités proposées par le gymnase ou le complexe, le cas échéant, un contact du concierge.

La commission s'interroge sur les raisons qui ont poussé la municipalité à supprimer ces informations.

Agenda

Il n'existe pas à proprement parler d'agenda sportif mis en ligne sur le site internet de la ville. Un agenda global existe néanmoins. La rubrique Agenda est accessible depuis la page d'accueil du site. Tous les événements sont confondus et il s'agit principalement des événements organisés à l'initiative de la municipalité. Il est possible de faire une recherche par rubrique : sport, famille, emploi, culture, Ma Mairie. Les événements sportifs associatifs ne sont pas mentionnés.

CONSTAT

Dans le cadre des Assises du Sport, les élus ont affirmé de manière forte les axes politiques en matière de sport. Un plan d'actions sur le mandat a été défini et de nombreuses actions visant à renforcer la qualité et l'offre du service public sont engagées. Seules les personnes initiées (les présidents de Clubs) en sont informées dans la mesure où elles ont participé aux Assises du Sport. Pourtant, la politique sportive mérite d'être clairement affichée et chaque blagnacais doit pouvoir être en mesure de connaître les orientations de la municipalité sur ce sujet.

Par ailleurs, Blagnac dispose de nombreuses infrastructures et d'un tissu associatif dense. Actuellement, le site recense de façon très succincte la liste des équipements en libre accès et l'annuaire des associations. Aucun texte n'accompagne le listing pour valoriser l'existant. Le site ne met pas en valeur ces atouts alors qu'ils contribuent considérablement à la qualité du cadre de vie blagnacais et ainsi distinguent Blagnac des communes voisines. Pourtant, Blagnac peut être fier de la qualité de ses infrastructures et de la vie locale associative forte.

TOUR D'HORIZON DES INITIATIVES LOCALES

La commission s'est informée du contenu de la communication à propos de l'offre sportive dans autres collectivités. De nombreux sites internet ont été visités par les membres de la commission, après s'être réparti les zones géographiques du territoire. Les pages sport de collectivités de taille identique à celle Blagnac, mais aussi de plus grandes et de plus petites, ont été étudiées avec intérêt. Plusieurs initiatives sont venues alimenter les propositions de la commission. Au regard de la multitude des sites internet visités, celui de Blagnac apparaît comme étant un site particulièrement clair, où l'information est facile à trouver, en particulier depuis la mise en ligne de la nouvelle version. Globalement, parmi l'ensemble des sites visités, peu sont ceux qui ont retenu l'attention des membres de la commission. La liste des collectivités suivantes, non exhaustive, reprend les villes où les pages sport ont suscité l'intérêt du groupe : Albi ; Pau ; Aurillac ; Mérygnac ; Courbevoie ; Oloron Sainte-Marie ; Anglet ; Nantes.

PROPOSITIONS

Afin d'améliorer la lisibilité de l'offre sportive, la commission a listé un ensemble de recommandations concernant le site internet, et plus particulièrement l'onglet « SPORT ». La commission, sans connaître les coûts que représentent la mise en œuvre de ses propositions, a conscience qu'elles nécessitent de la technicité et des ressources, en particulier l'implication d'un webmaster et/ou des personnes concernées. La commission, n'étant pas compétente pour étudier la faisabilité technique de ses propositions, a souhaité se limiter à des propositions d'ordre « stratégique ». Néanmoins, au regard de la feuille de route et de la commande de Mme FOLI, ces recommandations lui apparaissent indispensables pour améliorer la lisibilité de l'offre sportive, et rendre ainsi la ville encore plus attractive. La commission se propose de lister ci-dessous par ordre de priorité un ensemble de recommandations répondant à cet objectif.

1. Mettre en ligne, à l'instar de nombreuses collectivités, un **Agenda Sportif**. Donner la possibilité aux associations sportives de remplir « en ligne » un formulaire pour annoncer un événement. Ce formulaire, pré-formaté, permettrait ensuite de faire figurer sur le site internet tous les événements sportifs associatifs sur lesquels les associations souhaitent communiquer. Ces informations sont aujourd'hui très difficiles à obtenir pour les blagnacais, excepté pour ceux qui sont membres du club ou indirectement, par le biais de leur famille. Le journal quotidien local La Dépêche annonce certains événements, mais il ne s'agit que des plus importants. Les petits clubs ne sont pas concernés. L'Agenda Sportif en ligne, deviendrait ainsi la vitrine sportive de la ville et témoignerait de la vie associative locale dense et dynamique. Cet agenda sportif contribuerait à valoriser d'avantage la qualité de vie blagnacaise et permettrait à tous ceux qui la recherchent d'obtenir facilement ce type d'information. En parallèle, la municipalité pourrait affirmer auprès de la presse quotidienne régionale son ambition de communiquer en amont sur les événements sportifs pour en faire leur promotion, afin que cette dernière fasse le relais et soit plus dans « l'annonce » que dans le « retour d'expérience ». L'agenda sportif en ligne pourrait ensuite être complété par un agenda presse afin de renforcer la communication événementielle sportive associative locale.
2. Afficher clairement **la politique sportive** et les **critères de subventions aux associations**. Dans le cadre des Assises du Sport, les élus ont affirmé de manière forte les axes politiques en matière de sport. Un plan d'actions sur le mandat a été défini et de nombreuses actions visant à renforcer la qualité et l'offre du service public sont engagées. Seules les personnes initiées (les présidents de Clubs) en sont informées dans la mesure où elles ont participé aux Assises du Sport. Pourtant, la politique sportive mérite d'être clairement affichée et chaque blagnacais doit pouvoir être en mesure de connaître les orientations de la municipalité sur ce sujet. Aussi, dans un contexte de rigueur budgétaire et de baisse de dotations de l'Etat, l'aide financière apportée aux associations va petit à petit être réduite. Ce contexte de tension justifie une plus grande transparence concernant les critères de

subventions aux associations. Les choix politiques méritent d'être clairement affirmés et affichés et les critères d'attribution doivent être transparents et accessibles pour ceux qui s'y intéressent. Chaque association doit être en mesure de les connaître et d'en comprendre les tenants et les aboutissants avant d'effectuer une demande une subvention à la ville.

3. Mettre en place un « **portail des associations** », une **plateforme d'échange** qui permettrait aux associations de rentrer en contact et de partager entre elles leurs expériences et bonnes pratiques. A titre d'exemple : lancer un appel à bénévoles pour une manifestation.
4. **Dématérialiser les formulaires sportifs** : demande de subventions ; convention de mise à disposition, et tous les formulaires qui sont à remplir chaque année par les associations. Ces formulaires pourraient éventuellement être accessibles en ligne sur le portail des associations.
5. Créer un **guide à destinations des présidents d'associations** et des membres du bureau qui puisse recenser les informations utiles et les moyens mis en place par la municipalité et les institutionnels, par exemple sous forme de foire aux questions. (qui fait quoi ? Comment faire pour ... ? A qui s'adresser si ... ?) Ces informations utiles pourraient également figurer sur le portail des associations. Par ailleurs, la commission souligne qu'il s'agit d'informations utiles pour toutes les associations, au-delà de celles engagées dans le domaine du sport.
6. **Maintenir plusieurs outils et dispositifs existants** : le **Portail Sport** et l'**annuaire des associations sportives**. En revanche, la commission recommande de modifier les paramètres de recherche pour que le filtre « sport et loisir » soit déjà présélectionné lorsque l'internaute accède à cet annuaire via l'onglet SPORT et la page CLUBS SPORTIFS. Cette mesure, qui semble être simple techniquement à mettre en place, viendrait renforcer la clarté du site internet. Il pourrait être rajouté un moteur de recherche sur cette page pour identifier rapidement les associations par mot-clé sans devoir faire défiler les pages.
7. **Supprimer** la rubrique « **centres privés** ». Il s'agit d'entreprises privées à but lucratif, certes complémentaires de l'offre associative locale mais cette rubrique peut être assimilée à de la publicité. Il pourrait être envisagé de mentionner l'offre existante sans mentionner les noms de ces entreprises.
8. **Valoriser d'avantage la qualité des équipements et des infrastructures locales**. Blagnac est une commune dotée de nombreux équipements sportifs. Cette caractéristique contribue à rendre la ville attractive, ce qui mérite d'être valorisé. Le précédent site internet dressait la liste de tous les équipements sportifs, pourquoi avoir décidé de la supprimer pour ne faire apparaître que celle des équipements en libre accès ? Une information complète concernant chaque équipement (plan et

adresse, contact) semble aussi trouver sa place sur le nouveau site internet de la municipalité. La recherche de l'adresse d'un équipement s'avère complexe pour les nouveaux habitants s'il ne figure pas sur le site de la ville.

9. Mettre en avant, s'ils existent, **les moyens mis en œuvre pour favoriser l'accès au sport des personnes en situation de handicap** ainsi que la liste des activités accessibles pour ce public.

L'ORGANISATION DES ECHANGES ENTRE LES CLUBS

Le troisième objectif de la municipalité est de renforcer la construction d'un réseau pérenne d'échange entre les clubs. La commission a donc mené une réflexion afin de proposer des configurations de ces échanges annuels.

ETAT DES LIEUX

Chaque année, la ville organise le traditionnel « repas des présidents ». Cette soirée rassemble tous les présidents d'associations accompagnés des bénévoles de leur choix (2 ou 3 par clubs). Pendant le repas, il est procédé à la cérémonie de « la remise des Lauriers », pour récompenser l'action associative.

Par ailleurs, le Forum des Associations est organisé le premier weekend de septembre.

En 2015, la ville a décidé de regrouper lors d'un même weekend ces deux manifestations, qui avaient lieu auparavant de manière déconnectée.

Il a été décidé de proposer un week-end avec plusieurs temps forts.

Le samedi :

- Matin : Conférence des présidents
- Midi : repas partagé (chacun apporte son panier repas)
- Soir : repas des présidents et remise des lauriers aux adultes

Le dimanche :

- Toute la journée : Forum des Association
- Après-midi : remise des lauriers aux jeunes

ANALYSE

Il s'agit du week-end le plus adapté pour organiser cette manifestation. Ce week-end présente de nombreux avantages : il s'agit du premier week-end après la rentrée, il marque le début de la saison sportive et la remise des Lauriers vient récompenser la saison précédente après le temps mort de l'été tout en « lançant la nouvelle saison ».

Ce week-end s'inscrit comme LE week-end annuel dédié aux associations, un temps fort dans la vie locale.

La commission émet un avis très positif sur ce changement de configuration. Toutefois, quelques réserves sont soulevées quant à l'organisation de ce weekend.

Le samedi :

Le repas partagé n'a pas été le moment d'échange et de convivialité souhaité. Très peu de présidents ont adhéré à la nouvelle formule en apportant un panier repas à partager le midi. Rien n'a été proposé pour le samedi après-midi, chacun est donc retourné à ses activités avant de se retrouver de nouveau le soir pour le repas des présidents. Le repas des présidents est une manifestation qui permet de valoriser et de remercier les associations pour leur implication dans la vie locale. Néanmoins, il ne permet pas les rencontres « inter – associations » car il s'agit d'un repas assis. L'apéritif est servi à table. Les membres d'une même association dînent ensemble, côte à côte. Il n'est possible de discuter qu'avec ses voisins immédiats, l'échange est donc limité.

Le dimanche :

Le Forum des associations est une manifestation indispensable qui permet de faire connaître les associations aux blagnacais. En 2015, en raison des contraintes budgétaires, la manifestation a été déplacée du Parc des ramiers au parking de la salle polyvalente. La commission émet un avis favorable sur le changement de lieu : tout en offrant une solution de repli en cas de mauvais temps (à la salle polyvalente), ce nouveau lieu favorise la convivialité (promiscuité entre les associations) tout en diminuant les coûts liés à l'organisation.

Cette année, la remise des Lauriers aux jeunes s'est déroulée le dimanche après-midi, en parallèle et à proximité du Forum des Association. Désormais déconnecté du repas des présidents, cela permet de « raccourcir » cette cérémonie traditionnelle. Ouvert au public, l'entourage des jeunes (amis, famille) pouvait y assister.

Si cette nouvelle configuration apporte de nombreux avantages, un certain consensus s'est établi au sein de la commission pour les propositions additionnelles ci-dessous.

PROPOSITIONS

Le week-end des associations :

- Etudier la possibilité de **déplacer cette manifestation sur les autres quartiers**, notamment sur les espaces verts d'Andromède afin de valoriser ce nouveau quartier.
Atout : le tramway, modes doux

La journée du samedi :

- Proposer une nouvelle configuration : **éviter un temps mort entre la conférence et le repas du soir**. Idée : organiser la conférence en fin d'après-midi, avant le repas

ou proposer des activités l'après-midi si la conférence est maintenue le matin.
Exemple : tournoi de pétanque

- Ne pas reconduire l'idée du repas partagé

La conférence :

- Choisir les **thématiques susceptibles d'intéresser toutes les associations**, y compris celles non sportives
- Recueillir l'avis des concernés pour le choix des thématiques

Le repas des présidents :

- Maintenir cette manifestation qui représente un temps fort dans la vie locale et qui permet de valoriser et de remercier les présidents pour leur implication mais étudier la possibilité **d'organiser un apéritif plus convivial afin de favoriser les rencontres et l'échange entre les participants**

La remise des Lauriers aux jeunes :

- Avis positif de la commission sur la nouvelle configuration qui permet d'ouvrir cet événement au public et de « raccourcir » la cérémonie lors du repas des présidents.

Pour conclure, la commission recommande que soit étudiée la possibilité de créer **deux temps forts dans l'année** :

- **Un événement « politique »** : exemple : présentation de la politique sportive aux associations
- Un événement festif qui contribue à l'échange entre et pour les associations (« **le weekend des associations** » : conférence + repas des présidents + remise des lauriers aux jeunes + forum des associations)

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Avec la baisse des dotations de l'Etat, les collectivités locales doivent s'adapter à un nouveau contexte budgétaire et faire preuve de rigueur. Bien que Blagnac se trouve dans une situation financière confortable, elle n'échappe pas à la nécessité de réaliser des économies budgétaires.

A ce titre, la politique de soutien aux associations est concernée puisque l'enveloppe financière pour le budget 2015 a été diminuée de 3%. Une réflexion a également été menée pour modifier les critères de subvention jusqu'à lors en vigueur.

ETAT DES LIEUX

En 2015, le montant de l'enveloppe à distribuer aux associations sportives s'élève à 1 641 115 euros (sans compter le coût de la mise à disposition des agents), dont 139 512 correspondent aux « crédits km », enveloppe instaurée depuis l'arrêt de la régie des

transports qui est partagée entre les seuls clubs qui utilisaient ce service selon une moyenne des trois dernières années de consommation.

La somme restante, 1 501 603 euros, est répartie en deux enveloppes (2x50%) :

- 1^{ère} enveloppe des critères de subventions

Familles	Critères	Poids (%)
Sport de Masse	Nombre de licenciés	20%
	Nombre de jeunes	25%
	Qualification de l'encadrement des jeunes	13%
Sport de compétition	Niveau de compétition	22%
	Résultats et titres sportifs	5%
Gestion	Autofinancement	15%

- 2^{ème} enveloppe des actions spécifiques

Les associations doivent présenter leurs projets pour l'année à venir dans le dossier de demande de subvention. Ces projets sont évalués en tenant compte de plusieurs critères et doivent s'inscrire dans le cadre de la thématique générale choisie pour le mandat : le développement durable.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Adéquation des actions présentées avec les axes de la politique sportive
- Qualité de la structuration des actions (schéma directeur et moyens)
- Qualité de l'engagement dans les événements organisés par la ville

Les actions spécifiques sont discutées avec les clubs respectifs, dans le cadre de rendez-vous entre Mme FOLI et les présidents.

ANALYSE

L'enveloppe « critères » fait l'objet d'un calcul mathématique. Si la définition des critères est un choix politique nécessairement subjectif, la méthode de calcul est *in fine* « transparente », et ne peut, en principe, faire l'objet de discussions et d'ajustement. La commission n'a pas souhaité se positionner sur le poids et le choix des critères.

Néanmoins, plusieurs réserves concernant l'enveloppe des actions spécifiques sont soulevées.

En premier lieu, la commission émet des réserves sur les modalités d'attribution de cette enveloppe. Plusieurs interrogations sont soulevées : qui décide des montants alloués dans le cadre de cette enveloppe ? Comment ce montant est-il calculé ?

La commission s'interroge également sur le montant de cette enveloppe, égal à l'enveloppe des critères de subvention. Pourquoi attribuer un montant égal aux deux

enveloppes ? **La commission souligne le manque de transparence dans les modalités d'attribution de l'enveloppe des actions spécifiques. La commission préconise de diminuer le poids de l'enveloppe des actions spécifiques (30% ?).**

Par ailleurs, les petites associations peuvent rencontrer des difficultés à monter des projets qui rentrent dans le cadre de la 2^{ème} enveloppe. Il est à craindre que les projets des petites associations ne soient pas correctement appréciés. Plusieurs interrogations sont soulevées : comment valoriser l'action des petites associations ? Comment les aider à se structurer ?

PROPOSITIONS

Au-delà de la feuille la route annoncée, les réflexions suivantes sont le fruit des débats d'idées entre les membres de la commission. Plusieurs propositions ont fait consensus :

- **Autoriser et inciter les petites associations à se regrouper** pour répondre à l'appel à projets de l'enveloppe des actions spécifiques
- **Mener une réflexion sur la création d'une centrale d'achat** au service des associations de Blagnac, qui puisse leur permettre de mutualiser leurs achats afin de réaliser des économies qui pourraient s'avérer conséquentes sur le long terme
- Mener une réflexion sur l'**opportunité de mettre en place une Maison des Associations** avec une mise en commun des moyens (salle de réunion, matériel informatique, photocopieuse, aide juridique)
- Mener une réflexion pour **inciter certaines associations ayant le même objet social à se regrouper sous la bannière d'une association plus générique** avec un triple objectif : économie, lien social entre membres pratiquant la même catégorie d'activités et meilleure lisibilité et image pour la ville. Plusieurs catégories pourraient être concernées.

Ce rapport est le fruit de plusieurs réunions tenues dans la convivialité et le respect des idées de chacun. Les propositions et recommandations ont toutes fait l'objet d'un consensus. La commission est prête à s'associer, si nécessaire, à l'approfondissement de certaines idées. Les membres se tiennent à la disposition de la municipalité sur ce sujet.